

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE****2EME REUNION DE 2017****Séance du 28 juin 2017**

CD20170628_30

id. 3336

L'an deux mille dix sept, le vingt huit juin , les membres du Conseil Départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, Mme BAULU, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. BAYLET (pouvoir à Mme LE CORRE), M. BEQ (pouvoir à Mme TURELLA-BAYOL), M. ROGER (pouvoir à M. GONZALEZ)

Nombre de membres du Conseil Départemental : 30

Quorum :16

Le quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

**REPRÉSENTATION DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE DANS
LES COMMISSIONS ET ORGANISMES EXTÉRIEURS****ARTICLE L.3121-23 DU CGCT****- JURY DÉPARTEMENTAL DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS****- COMITÉ DE MASSIF DU MASSIF CENTRAL****(REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DÉMISSIONNAIRE DANS LES
DEUX ORGANISMES)**

Par courrier en date du 21 mars dernier, Madame Monique FERRERO, conseillère départementale, a fait savoir qu'elle ne souhaitait plus siéger en qualité de membre du jury départemental des Villes et Villages Fleuris ainsi qu'en qualité de déléguée au comité de massif du Massif Central.

I – Jury départemental des Villes et Villages Fleuris

Le jury départemental chargé de désigner les lauréats du Label des Villes et Villages Fleuris est composé notamment de quatre représentants du Conseil Départemental, à savoir, depuis le 28 avril 2015 :

Mme Colette JALAISE
Mme Marie-José MAURIÈGE
Mme Monique FERRERO
M. Michel WEILL

En conséquence, il convient de procéder au remplacement de Mme Monique FERRERO, démissionnaire.

Monsieur le Président propose de désigner, à cet effet, Madame Véronique COLOMBIÉ, conseillère départementale, étant précisé que Mme COLOMBIÉ siégeait déjà au jury départemental en qualité de personnalité qualifiée.

II – Comité de massif du Massif Central

Le Comité de massif du Massif Central est une instance de consultation créée par la loi du 9 janvier 1985 modifiée, relative au développement et à la protection de la montagne, conformément au décret n° 2004-51 du 12 janvier 2004 modifié par le décret n° 2008-10 du 3 janvier 2008.

Ce comité de massif est composé notamment des conseillers départementaux désignés par chacune des Assemblées parmi ceux élus dans un canton situé en tout ou partie dans le massif.

Le département de Tarn-et-Garonne dispose d'un siège à l'Assemblée plénière. Cette instance se réunit environ deux fois par an à Clermont-Ferrand.

Pour représenter les secteurs de Caylus et Saint-Antonin-Noble-Val, qui sont les seuls secteurs inclus dans le Comité de Massif, l'Assemblée départementale avait désigné Madame Monique FERRERO, conseillère départementale du canton Quercy Rouergue pour siéger dans cette instance, par délibération du 29 juin 2015.

Il convient donc de pourvoir à son remplacement, ~~étant rappelé que celui-ci~~ ne peut être assuré que par un conseiller départemental du canton concerné, c'est-à-dire Monsieur Léopold VIGUIÉ.

*

* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission des finances,

Considérant la présence d'une seule candidate pour chaque poste à pourvoir,

Vu les délibérations du Conseil départemental du 28 avril et 29 juin 2015,

Après en avoir délibéré et en application de l'article L 3121-15 du code général des collectivités territoriales,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

I – Jury départemental des Villes et Villages Fleuris

- Désigne, pour siéger en qualité de membre du jury départemental des Villes et Villages fleuris, Madame Véronique COLOMBIÉ en remplacement de Madame Monique FERRERO.

Pour : 28

Abstention : /

Contre : 1

Madame Monique Ferrero ne prend pas part au vote

Adopté.

II – Comité de massif du Massif Central

- Désigne pour siéger dans cette instance et représenter ainsi les secteurs de Caylus / Saint-Antonin-Noble-Val, Monsieur Léopold VIGUIÉ, conseiller départemental du canton Quercy Rouergue en remplacement de Madame Monique FERRERO.

Pour : 27

Abstentions : 3

Contre : néant

Madame Monique Ferrero ne prend pas part au vote.

Adopté.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC